

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 400

présenté par  
Mme Ménard et Mme Lorho

-----

**ARTICLE 6**

Au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Ce ministre »

les mots :

« Le ministre chargé de la santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.